

Petites notes sur la Règle

ENCORE LA MODESTIE

Les Tertiaires... observeront les règles de la modestie.

(Sainte Règle, chap. II. § 1.)



SAINT Pierre, prince des apôtres, premier vicaire de N.-S. Jésus-Christ sur la terre et premier pape, écrit sous la dictée du Saint-Esprit deux épîtres, deux lettres encycliques aux disciples de son Maître.

Indépendamment de l'autorité que leur donne l'inspiration de Dieu, et l'infaillibilité doctrinale et pratique de leur auteur, ces deux écrits ont incontestablement à nos yeux une valeur unique : car il est de toute évidence que Pierre, — la pierre inébranlable sur laquelle est assise l'Eglise de Dieu — n'a point pris la plume dans de telles conditions pour ne communiquer aux chrétiens que des choses de minime importance.

Or, voici l'un des sujets auxquels s'arrête Saint Pierre, premier pape, dans la première encyclique adressée aux chrétiens :

« Femmes, que votre parure ne consiste pas dans ce qui se voit au dehors : *les cheveux tressés avec art*, les ornements d'or ou l'ajustement des habits : mais ornez votre cœur par la pureté incorruptible d'un esprit doux et paisible. (1^{re} ép. de Saint Pierre. chap. 3. v. 3). »

L'arrangement des cheveux ! Un tel auteur, dans un tel document, ne dédaigne pas de s'abaisser à ce détail !

S'est-il souvenu de la parole de son Maître ? A-t-il estimé que Dieu n'ayant pas trouvé indigne de lui de compter les cheveux de nos têtes et de n'en point laisser tomber un sans une permission de sa sagesse et de sa toute-puissance, il pouvait, lui, l'Apôtre et le Vicaire de Dieu, rendre un décret touchant la manière de les arranger ?

Saint Paul, son émule dans l'apostolat, pense et parle comme lui. Ecrivant à son disciple Saint Timothée et lui indiquant les mœurs qu'il devait inculquer aux fidèles, il lui dit de même : « que les femmes s'habillent décemment, se parant de pudeur et de simplicité, *sans tresser leurs cheveux*, sans porter or, ni perles, ni vêtements